

Publié le 27 avril 2018

Loi Asile et immigration : d'un cléricanisme l'autre

«La France est le point d'arrivée de flux migratoires sans commune mesure avec ceux connus précédemment. Dans un tel contexte, le Gouvernement a établi un projet de loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie», expose le site officiel du Gouvernement français. Cette loi est contestée par les médias et les associations, mais aussi – pour des raisons opposées – par l'opinion publique française.

La loi «Asile et immigration» a donc été votée en première lecture par l'Assemblée nationale le 22 avril, après des débats longs et difficiles, que certains commentateurs n'ont pas hésité à comparer à ceux de la loi sur le «mariage pour tous», soulignant le caractère inhabituel, hors contexte budgétaire, des travaux parlementaires dominicaux.

Représentation populaire vs opinion du peuple

Il y a, selon moi, peu à dire sur le fond, la montagne du problème ayant accouché d'une souris législative, dont le nom même semble entériner ce qu'elle est censée contrôler – l'immigration et l'asile. Le délai dont disposent les demandeurs d'asile pour déposer un dossier est réduit de 120 à 90 jours, celui du recours pour les déboutés passe de 30 à 15 jours, tandis que la durée de rétention administrative pour vérification d'identité progresse de 16 à 24 heures et le délai légal de rétention de 45 à 90 jours. On ne voit pas bien comment cela pourra être efficace face à la détermination de migrants ayant tout abandonné et pris tous les risques pour arriver chez nous, dont on n'a souvent aucun moyen de savoir précisément d'où ils viennent et qu'il sera dès lors considéré comme inhumain, et de toute façon impossible, de renvoyer. «On voit bien qu'il s'agit de donner un signal plus que d'être efficace» affirme un professeur de droit dans *Le Monde*.

Il paraît bien plus intéressant d'observer le climat dans lequel se déroule ce débat et s'inscrit cette loi. Elle a été votée par les députés, supposés représenter le peuple. Mais que pense ledit peuple ? Un sondage IPSOS publié par *Le Monde* le 25 janvier 2013 – donc avant la grande crise migratoire que l'on ne peut plus appeler «invasion» sans risquer le pénal (cf. la récente condamnation de Nicolas Dupont-Aignan) – montrait que «70 % des Français jugent qu'il y a trop d'étrangers», et cela n'a pas dû s'arranger depuis. La loi va donc dans le sens d'une large et claire volonté populaire, à condition d'être efficace, ce dont on peut douter. Un référendum permettrait, certes, de préciser les choses, et certains le demandent, mais il n'en est pas question. La Révolution française a, semble-t-il définitivement, tranché en faveur d'une démocratie représentative, les constituants considérant, à la suite de l'abbé Sieyès, le peuple comme trop immature pour connaître et défendre ses vrais intérêts.

Le peuple n'est donc pas consulté – bien que l'on connaisse son opinion – sur un thème qui lui paraît d'autant plus sensible qu'il concerne son «identité», certains allant jusqu'à évoquer son «grand remplacement» – je mets ces deux termes entre guillemets pour montrer tout le recul que je prends... tant ils valent, eux aussi, le pénal¹. Ceux qui disent ce que pensent – et n'ont pas le droit d'exprimer – 7 français sur 10, sont condamnés pour les avoir en quelque sorte incités à ces mauvaises pensées. Puisque l'homme est, selon Rousseau, naturellement bon, il faut que des loups se soient cachés au milieu du troupeau d'agneaux pour que la majorité bêle faux ! Démasquons-les, ces loups, dénonçons-les, condamnons-les, et le peuple deviendra accueillant...

Un débat monopolisé par des instances militantes

Puisque le peuple, et ceux qui traduisent son sentiment, sont réduits au silence, le débat est monopolisé par d'autres, qui mènent grand tapage. Qui sont-ils ? On trouve là un inventaire à la Prévert de catéchistes, ou plutôt de rescapés des aumôneries des années 1970.

La presse, pour commencer, exprime une très large désapprobation de la loi. *France Info* titre sur le «controversé projet de loi»... Controversé par qui, puisqu'une majorité de Français le trouve sans doute trop timide ? Un intertitre du *Monde* évoquait «une ligne plus dure que Nicolas Sarkozy», avant d'invoquer aussi les mânes de feu Charles Pasqua... *Reductio ad Sarkozium* ou, pire, *ad Pasquam*... «L'Assemblée divisée, les syndicats révoltés», titre *Ouest France*. Les intertitres du quotidien de province, d'inspiration naguère chrétienne, vont dans le même sens : «Un scrutin en catimini», «La droite à l'offensive» (*brrr !*), «Une dérive dangereuse de la politique migratoire française». Les trois quarts des journalistes, les sondages le montrent, sont de gauche. Résultat : «La presse française milite plus qu'elle n'informe» (Benjamin Dormann, journaliste, sur *France-renaissance*).

Les «associations», ensuite, envahissent le débat. *Le Monde* nous explique que le projet «leur» a été présenté, et qu'«elles» sont alors «parties à l'offensive» contre lui. Qui sont ces associations apparemment unanimes, de qui sont-elles représentatives, quelle est leur légitimité, au nom de quoi relaie-t-on leurs propos ? Plusieurs sont mentionnées ici ou là : le Secours catholique, ou encore la Cimade, d'origine protestante, dont la présidente évoque sur *France Info* «un immense gâchis». On trouve logiquement, à la racine de l'engagement envers le migrant, des organisations chrétiennes, et c'est très bien. Le chrétien que je suis, qui a lui-même hébergé pendant des mois une famille de réfugiés avant de leur obtenir des «papiers», écoute et entend avec respect le message de ces associations, qui font leur boulot. Mais en quoi dans un pays laïque, où l'on tente de réduire l'Église au silence, ce message devrait-il être **seul** pris en compte dans un débat politique et, si j'ose dire, comme «parole d'Évangile», au mépris de la volonté du peuple ?

On trouve aussi, omniprésents dans ce «débat» bien peu contradictoire, ces «centaines de collectifs et d'associations locales ou nationales présentes sur le terrain aux côtés des personnes étrangères», organisateurs des États-Généraux des migrations actuellement en cours sur tout le territoire national. Référence aux premières ferveurs révolutionnaires... La mention par *Ouest France* «des

1 - «Ne pas condamner [N. Dupont-Aignan] serait considérer qu'on peut ouvrir grand les vannes de la parole raciste décomplexée, [...] en pointant du doigt tous ceux qui n'appartiennent pas à la communauté nationale» a lancé son accusateur.

syndicats» (à commencer par la CFDT, jadis chrétienne) est plus surprenante, eux qui ont pour mission de défendre les intérêts des salariés : en quoi ont-ils voix à ce chapitre ? La question mobilise en fait l'immense galaxie de ceux que les Américains appellent les «*do gooders*», «ceux qui font le bien» (*I feel good when I do good !*).

Des vertus chrétiennes devenues folles ?

Comment ne pas penser à ces «vertus chrétiennes devenues folles» évoquées par Chesterton ? L'origine chrétienne de nombre des acteurs évoqués me semble aller dans ce sens... Si le Christ m'invite à accueillir l'étranger qui se présente à moi, il n'a jamais demandé que l'État mette en œuvre, au mépris du bien commun, une politique d'accueil systématique de tous ceux qui se présentent, assortie de la répression des opposants. On songe aussi à «l'augustinisme politique», cette interprétation extensive de la pensée augustinienne, qui prétendait au Moyen Âge placer les souverains au-dessous de la *summa potestas* pontificale, avant de donner pour mission première à l'État de contraindre ses sujets à la sainteté. Et à la religion publique imaginée par Rousseau, récupération politique de la morale chrétienne, imposée par un État devenu Église, ce que Robespierre mettra en œuvre par une Terreur («la Vertu sans la terreur est impuissante») placée sous les auspices de l'Être suprême. En bout de chaîne, on trouve le projet éducatif de la Troisième République, visant à «transsubstantier» (sic) les esprits des enfants, pour en faire de bons républicains votant comme on l'attend d'eux, par l'inculcation d'une morale chrétienne laïcisée. «Toute l'opération consiste, écrivait Ferdinand Buisson, avec la foi laïque, à changer la nature même de la religion, de Dieu, du Christ, et à terrasser définitivement l'Église. Déisme humain, humanisation de Jésus, religion sans dogme ni autorité ni Église, toute l'opération de la laïcité consiste à ne pas abandonner l'idéal, l'infini, la justice et l'amour, le divin, mais à les reconduire dans le fini sous l'espèce d'une exigence et d'une tâche à la fois intellectuelles, morales et politiques».

Mais, puisque vertus chrétiennes il y a, il leur faut un clergé, c'est-à-dire des clercs. Le «clerc» fut d'abord un religieux, seul détenteur, au Moyen Âge, d'une légitimité intellectuelle et morale lui permettant de mener paître ses ouailles, c'est-à-dire, à proprement parler, le troupeau de brebis dont il était le pasteur. La légende noire de ces «âges sombres» nous a laissé le souvenir, bien exagéré, de l'Inquisition pour les mal-pensants. Puis le mot «clerc» a évolué, pour devenir synonyme d'homme de loi. Rien d'étonnant dès lors que, dans le sillage des associations et des médias, dont beaucoup sont d'origine chrétienne, on voie arriver les juges, acharnés à condamner tous ceux que les précédents leur défèrent pour «mal-disance». MRAP, SOS Racisme, LICRA, etc., en poursuivant en justice ceux qui prennent dans le débat un parti contraire à leur conception, font taire les voix discordantes, ne laissant plus s'exprimer que ceux qui, depuis longtemps, ont fait de la question migratoire leur cheval de bataille, quel que soit le prix à payer. La *reductio ad Lepenum* des derniers courageux qui osent encore parler n'en est dès lors que plus aisée. Ajoutons-y ce professeur de droit, qui condamne la loi dans *Le Monde*, et ces avocates en robe «célébrant» publiquement «l'enterrement du droit d'asile» : ce sont les clercs, au sens dérivé de juristes, qui se mobilisent en faveur de l'accueil.

Voilà pour l'évolution du sens de «clerc». Quant à «ouailles», on a simplement glissé de la brebis au mouton... Et la nouvelle inquisition, celle des nouveaux clercs, s'exerce avec vigueur contre les nouveaux hérétiques, tous ceux qui n'acceptent pas les nouveaux dogmes, tel celui que l'immigration serait «une chance pour la France» et l'islam, religion d'une grande partie des migrants, «une religion d'amour et de paix». Nouvelles façons de dire que la Terre est plate !

Chrétien, je ne refuserai jamais d'accueillir l'étranger qui croisera mon chemin, voyant en lui la figure du Christ. Mais, citoyen d'une République «fille de Sparte et de Rome» (Victor Hugo), je ne m'interdirai jamais de porter un regard libre et viril sur les questions qui engagent l'avenir de mon pays. C'est toute la difficulté – et la grandeur – de la condition de citoyen chrétien d'une République laïque dans laquelle, comme on le voit, un cléricalisme peut en cacher un autre.

Jean-François Chemain

Retrouvez cet article sur srp-presse.fr